

Droits au logement

Chapitre 4



Droits au logement

Chapitre 4

Le droit à un logement adapté à sa situation

□ POUR LES IMMIGRES AGES, DES INFORMATIONS DETAILLEES DANS LE GUIDE UNAFO

Suivant vos attentes ou vos besoins, vous pouvez solliciter:

- un logement social autonome
- un logement accompagné
- un logement/hébergement en hôtel meublé
- un logement privé

Selon votre situation, vous pouvez prétendre à une aide au logement (Cf. page 71).

Aucune condition de nationalité n'est requise pour accéder à tel ou tel type de logement. En revanche, une condition de régularité de séjour est exigée pour l'accès à un logement social

La loi n° 89 - 462 du 6 juillet 1989, tendant à améliorer les rapports locatifs, régente les relations entre bailleur (HLM ou privé) et locataire.



Les dispositions de cette loi ne s'appliquent pas aux locaux meublés, ni aux logements-foyers. Adressez vous à l'ADIL de votre département

Des solutions d'hébergement d'urgence et/ou transitoire peuvent être proposées selon votre situation.

Adressez vous au CCAS ou à l'assistante sociale de votre commune pour vous renseigner au mieux sur les possibilités d'hébergement local.

Guide UNAFO page 65

Puis-je bénéficier d'aides au logement (APL, ALF, ALS), si je vis une partie de l'année hors de France ? **Oui, sous certaines conditions.** Différentes aides peuvent vous être attribuées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de votre département. Des conditions de régularité de séjour en France et de résidence sont requises. S'agissant de la condition de résidence en France, vous devez occuper votre logement en tant que résidence principale. Pour cela, sauf obligation professionnelle ou raison de santé, votre logement doit être effectivement occupé au moins 8 mois par an par vous-même ou votre conjoint ou concubin, ou vos enfants ou personnes à votre charge. Si la CAF constate que le logement est inoccupé plus de 4 mois (122 jours) par année civile, l'aide au logement ne sera versée que pour les mois complets d'occupation du logement. La CAF pourra vous demander le remboursement des aides indûment versées. *Cf. Page 71*.

♥ Voir Guide UNAFO pages 65 à 79 pour en savoir plus

□ DES PRECISIONS POUR DES SITUATIONS RENCONTREES LOCALEMENT

Le dossier unique de demande de logement social

→ voir site http://vosdroits.service-public.fr/F10007.xhtml

Pour solliciter un logement auprès d'un organisme HLM, il convient maintenant de remplir le dossier unique "Demande de logement social" au moyen du formulaire cerfa n°14069*01, à télécharger sur le site http://vosdroits.service-public.fr/R149.xhtml.

Un seul formulaire doit être déposé pour toutes les demandes effectuées sur plusieurs communes situées dans un même département. Aucun frais de dossier n'est réclamé lors de la demande de logement, ni lors de la signature du bail.

Une fois rempli, le formulaire doit être déposé dans un service qui enregistre les demandes : soit auprès d'un organisme HLM du département où le candidat souhaite résider, soit à la mairie de résidence actuelle ou à la préfecture du département où le candidat souhaite résider, soit auprès du Comité Interprofessionnel du Logement (CIL) d'Action logement si le candidat est salarié d'une entreprise cotisante au 1% logement (pour le savoir, il convient de se renseigner auprès de son employeur).

Le formulaire doit être accompagné de la copie d'une pièce d'identité ou, si le candidat est étranger, d'une pièce attestant de la régularité de son séjour sur le territoire national. Il convient également de joindre le dernier avis d'imposition.

L'enregistrement de la demande donne lieu à la délivrance d'un numéro d'enregistrement et d'une attestation d'enregistrement. L'attestation d'enregistrement est remise au candidat sur place ou est envoyée dans un délai maximum d'un mois à l'adresse indiquée sur le formulaire. L'enregistrement de la demande est toutefois clairement distinct de la phase d'instruction du dossier, qui nécessite des pièces justificatives supplémentaires. Une annexe à l'attestation indique les pièces justificatives qui doivent être produites lors de l'instruction de la demande et les pièces justificatives complémentaires qui pourront être demandées par le service instructeur. La liste des pièces justificatives à fournir est également disponible sur le formulaire cerfa n°14069*01.

Les dossiers des candidats sont examinés en commission d'attribution. Cette commission attribue les logements HLM en priorité aux demandeurs suivants :

- personnes en situation de handicap ou familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap,
- personnes dont la demande présente un caractère d'urgence (par exemple, difficultés particulières à trouver un logement pour des raisons d'ordre financier, logées dans un logement insalubre, expulsées ou menacées d'expulsion),
- personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou logement de transition,
- personnes justifiant de violences au sein de leur couple (mariés, pacsés, concubins) attestées par un récépissé du dépôt d'une plainte.

Le délai d'attente, calculé à partir de la première demande de logement dans le département, varie d'un département à l'autre en fonction notamment de l'importance et de la nature des demandes par localité. Lorsque la décision est favorable, le demandeur dispose d'un délai minimum de 10 jours pour accepter ou refuser l'offre de logement. Si le demandeur n'a pas reçu d'offre de logement au bout d'un délai plus ou moins long fixé par chaque préfet, il peut saisir gratuitement une commission de médiation pour faire valoir son droit à un logement. Lorsqu'en revanche la demande de logement n'a pas été acceptée, la décision de refus est notifiée et motivée par écrit au candidat. Ce dernier n'a pas la possibilité de saisir une commission de médiation.

Les demandes de logements qui ne sont pas encore satisfaites doivent être renouvelées tous les ans. Un mois au moins avant la fin du délai d'un an à compter de la date figurant sur l'attestation du dépôt de la demande, l'organisme qui a enregistré cette demande notifie au candidat que le délai va expirer et qu'il doit la renouveler.

Les demandes non renouvelées sont automatiquement annulées. Le candidat qui souhaite renouveler sa demande devra alors recommencer toute la procédure pour enregistrer sa demande de logement et obtenir à nouveau un numéro d'enregistrement. L'ancienneté de la demande débutera à la date de dépôt de la nouvelle demande.

Calcul de l'aide au logement

Si les ressources du locataire sont inférieures à un certain plafond, il peut obtenir une aide de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour le paiement du loyer : soit l'APL (Aide Personnalisée au Logement) si le logement est conventionné, soit l'Allocation Logement si le logement n'est pas conventionné APL. Il faut questionner le propriétaire pour savoir si le logement est conventionné APL.

Il est possible de faire une simulation du montant de l'aide au logement susceptible d'être attribuée sur le site de la CAF :

http://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lelogement

Les conditions de résidence pour ouvrir droit à l'APL ou à l'Allocation Logement

La carte de résident mention "retraité" ne permet pas d'ouvrir droit aux aides au logement de la CAF. De plus, pour bénéficier de l'APL ou de l'Allocation Logement, le demandeur doit justifier d'une résidence de 8 mois / an en France (art R351-1 du Code de la Construction et de l'Habitation). Des contrôles réguliers sont effectués par les agents de la CAF. Suite à ces contrôles, la CAF peut refuser ou suspendre l'attribution de l'APL en cas de résidence d'une durée supérieure à 8 mois à l'étranger. La CAF peut également exiger la restitution des aides au logement indûment versées. Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif.

L'abattement spécifique pour les immigrés âgés vivant en foyer

Pour le calcul de l'APL, la CAF effectue un abattement spécifique sur les ressources des personnes locataires vivant seules en foyer qui assument des charges de famille, y compris au pays :

Article R351-65 du Code de la construction et de l'Habitation

L'abattement prévu à l'article R. 351-11 est applicable aux ressources prises en considération pour le calcul de l'aide personnalisée due à compter de la date d'ouverture du droit ou de son renouvellement aux personnes isolées résidant en logement-foyer lorsqu'elles apportent la preuve qu'elles assument ou contribuent à assumer financièrement des charges familiales.

Le montant de cet abattement sur les ressources prises en compte est de 2 589 € en 2012.

→ Voir : "Eléments de calcul des aides personnelles au logement", pages 23-24 brochure à télécharger sur le site :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Elements-de-calcul-des-aides.html

<u>Attention</u>: Cet abattement ne se fait pas automatiquement : il faut cocher une case spécifique sur le dossier de demande d'APL et préciser la situation à la CAF par courrier en fournissant des justificatifs : copie du livret de famille, de l'avis d'imposition... Il faut renouveler cette démarche chaque année en envoyant à la CAF un courrier actualisé.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

→ voir site http://vosdroits.service-public.fr/F1334.xhtml

Un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est institué dans chaque département. Ce fonds accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives à leur logement. Les aides du FSL s'adressent aux locataires et sous-locataires, aux propriétaires occupants, aux personnes hébergées à titre gracieux, aux résidents de logement-foyer. Les aides du FSL peuvent notamment permettre de financer le dépôt de garantie, le premier loyer, l'assurance du logement, ou de rembourser les dettes de loyers et charges dont le règlement conditionne l'accès à un nouveau logement, ou encore de rembourser les impayées de factures d'eau, d'énergie et de téléphone.

Pour établir un dossier, il convient de s'adresser au service logement du Département.

Les aides au déménagement

La prime de déménagement de la CAF est désormais réservée aux familles de trois enfants au moins.

Certaines associations peuvent apporter uen aide pour le déménagement et fournir du mobilier à des tarifs préférentiels en cas de besoin.

OU S'ADRESSER POUR LA METROPOLE LILLOISE concernant le droit au logement

Les organismes de logement

Les organismes HLM

Ci-dessous les coordonnées des principaux organismes HLM qui gèrent des logements locatifs dans la Métropole Lille-Roubaix-Tourcoing. L'adresse mentionnée est généralement celle du siège de l'organisme, les coordonnées des agences de proximité sont détaillées sur les sites internet.

■ Lille Métropole Habitat

1, rue Edouard Herriot - BP 429 59021 LILLE cedex Tél. 03 20 88 50 00 http://www.lmh.fr

Partenord Habitat

27, boulevard Vauban - BP 309 59020 LILLE cedex Tél. 03 20 78 56 00 www.partenordhabitat.fr

Vilogia

74, rue Jean Jaurès - BP 10430 59664 VILLENEUVE D'ASCQ cedex Tél. 03 59 35 50 00 www.vilogia.fr

Habitat du Nord

10, rue du Vaisseau - BP 30287 59665 VILLENEUVE D'ASCQ cedex Tél. 03 59 75 59 59 http://www.habitatdunord.fr

Logis Métropole

Groupe LDEV 176, rue du Général de Gaulle - BP 12 59561 LA MADELEINE cedex Tél. 03 20 14 72 88 www.groupe-ldev.com

Notre Logis

1, place des Bleuets - BP 126 59433 HALLUIN cedex Tél. 03 20 03 02 01 www.notre-logis.fr

SRCJ (Société Régionale des Cités et Jardins)

Groupe Procivis Nord
7, rue de Tenremonde - BP 187
59029 LILLE cedex
Tél. 03 20 15 80 00
www.procivis-nord.com

SIA Habitat

Agence de Lille 10, Square Daubenton 59000 Lille

Téléphone: 03 28 36 16 36 http://www.sia-habitat.com

Groupe GHI

Agence Lille Métropole 143, rue d'Athènes – EURALILLE 59000 LILLE

Tel: 0810 322 322

http://www.groupeghi.com

Immobilière Nord-Artois

Groupe 3F 119, rue du 8 mai 1945 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tél. 03 59 39 41 40 www.immobiliere3f.fr

ICF Nord Est (Agence Flandres Hainaut)

Groupe ICF 8, rue Colbrant 59800 LILLE Tél. 03 20 06 95 80 www.groupeicf.fr/nord-est

➤ Le PACT Métropole Nord

→ voir site http://www.pactmn.fr

Le PACT Métropole Nord développe les activités suivantes :

- produire et gérer une offre de logements à loyers maîtrisés en favorisant la diversité de l'habitat,
- adapter l'habitat aux besoins et aux usages,
- combattre l'habitat insalubre et indécent.
- travailler à la mise en œuvre d'accès durables des plus démunis à un logement et assurer leur accompagnement.

Adresse du siège :

73 à 73 ter Bld de la Moselle 59000 LILLE

Tél: 03.20.17.27.17

Antenne de Lille

201, rue des Postes

59000 LILLE

Tél: 03.20.12.82.82

Antenne de Roubaix

25. rue de Lille 59100 ROUBAIX

Tél: 03.20.89.50.50

Antenne de Tourcoing

2. rue Alexandre Ribot 59200 TOURCOING

Tél: 03.20.76.90.60

L'association ARELI

→ voir site http://www.areli-asso.com/

ARELI est une association régie par la loi de 1901, dont le siège est à Lille, 207 boulevard de la Liberté. Depuis 1953, la volonté d'ARELI est de rechercher des solutions adaptées pour la promotion sociale des publics en difficulté et de s'affirmer comme un acteur de l'insertion par le logement.

Les missions principales d'ARELI:

- offrir un hébergement social adapté pour répondre aux besoins des publics,
- accompagner les résidents dans leur parcours de vie,
- participer au développement local auprès des collectivités pour mettre en œuvre des solutions d'habitat adapté.
- contribuer à l'émergence professionnelle et sociale d'étudiants talentueux.

L'association poursuit sa mission première d'accompagnement des migrants et des personnes en difficultés de logement, par la mise en œuvre d'une dynamique d'insertion sociale.

ARELI gère actuellement 6 résidences sociales, 5 foyers de travailleurs migrants et 3 pensions de famille. Les publics accueillis dans ces structures sont des travailleurs migrants et des personnes en difficulté temporaire de logement souvent en précarité dans divers domaines (social, familial, professionnel...)

Un service social d'accompagnement des résidents intervient au sein des Foyers de Travailleurs Migrants et des Résidences Sociales. L'accompagnement social prend la forme d'actions individuelles ou collectives

ARÉLI s'est engagée depuis plusieurs années dans la réhabilitation et la mise aux normes de sécurité des différentes structures d'hébergement qu'elle gère, notamment en transformant les Foyers de Travailleurs Migrants en Résidences Sociales.

ARÉLI Habitat possède et gère également un parc immobilier de 263 logements locatifs banalisés dans différentes communes des métropoles Lilloise et Dunkerquoise.

Adresse du siège :

ARELI

207 Boulevard de la Liberté - BP 1059

59011 Lille Cedex

Tél: 03 20 57 17 11

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

Dans l'agglomération lilloise, les CCAS de plusieurs villes disposent d'un patrimoine de logements adaptés dédiés aux personnes âgées.

Ce parc de logements pour personnes âgées peut revêtir différentes formes :

- maisons individuelles de plain-pied en "cités", "béguinages" ou "dominos",
- appartements en "résidences locatives",
- studios en foyers-logements pour personnes âgées.

Les CCAS de Lille, Roubaix et Tourcoing, notamment, disposent d'une palette d'offre de logements dédiés aux personnes âgées.

CCAS de la ville de Lille

→ voir site http://www.mairie-lille.fr/cms/accueil/lille-solidaire/Seniors/seniors-residences-locatives

Le Centre Communal d'Action Sociale de Lille gère deux résidences locatives destinées aux personnes âgées non dépendantes : "Les Dintellières" et la "Résidence du Beigneau".

Pour faire une demande de logement contacter le :

Secteur des Equipements Sociaux Personnes Agées Hôtel de Ville de Lille BP 1282 - 59014 Lille cedex 03 20 49 55 27

CCAS de la ville de Roubaix

→ voir site http://www.ville-roubaix.fr/moments-de-vie/jai-plus-de-60-ans/logements.html

Le Centre Communal d'Action Sociale de Roubaix propose aux personnes âgées de plus de 60 ans plusieurs types de logements, en maison individuelle, en résidence ou en foyer-logement.

Pour tout renseignement ou pour une inscription, contacter le CCAS:

Centre Communal d'Action Sociale Services Aux Personnes Agées 9-11 rue Pellart - 59100 Roubaix

Tél: 03 20 81 57 57

CCAS de la ville de Tourcoing

→ voir site http://www.tourcoing.fr/ccas

Le Centre Communal d'Action Sociale de Tourcoing propose aux retraités plusieurs types de logements

Pour tout renseignement contacter le service :

Logements et résidences pour personnes retraitées 7, rue Gabriel Péri BP 60567 - 59208 Tourcoing Cedex

Tél: 03 20 69 40 40

La Caisse d'Allocations Familiales

La CAF du Nord

→ voir site http://www.caf.fr/ma-caf/caf-du-nord/offre-de-service/logement-et-cadre-de-vie

Adresse postale:

CAF du NORD 59863 LILLE cedex 9

Pour que le dossier soit traité le plus rapidement possible, penser à mentionner le numéro allocataire ainsi que le nom et prénom sur tous les courriers, dater et signer les documents.

<u>Téléphone</u>:

0810 25 59 80 (prix d'un appel local)

Un conseiller répond du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Ce numéro garantit un prix d'appel qui correspond au coût d'une communication locale depuis un poste fixe (0,078€ la première minute, puis 0,014€/min en heure creuse et 0,028€/min en heure pleine).

Points d'accueil CAF à Lille

CAF

82 rue Brûle Maison 59024 LILLE cedex

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00.

Services proposés :

- rencontre d'une assistante sociale du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00
- accueil des nouveaux bénéficiaires du RSA sur rendez-vous pour l'instruction du dossier
- permanence juridique d'un avocat les 1er et 3ème vendredis du mois
- borne interactive dans le hall d'accueil accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00.

Lieu d'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite, adapté pour les personnes malvoyantes (bande podotactile au sol), équipé d'une boucle magnétique.

Visio guichet ou accueil avec interprète pour les personnes malentendantes le mardi de 13h00 à 16h00, le jeudi de 8h30 à 12h00, "Websourd"

Faubourg de Béthune

104 - 108 boulevard de Metz 59000 Lille

Accueil lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 16h, jeudi de 12h30 à 16h.

Lille-Fives

91 rue Guillaume Werniers 59800 Lille-Fives Accueil lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h

Points d'accueil CAF à Roubaix

CAF

124 boulevard Gambetta 59074 Roubaix cedex 1 Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Maison des services des Trois Ponts

71 avenue de Verdun 59100 Roubaix Accueil lundi, mardi, jeudi et vendredi le matin de 8h30 à 11h30.

Mairie des Quartiers sud

188 boulevard de Fourmies 59100 Roubaix Accueil mardi après-midi de 14h à 17h.

Points d'accueil CAF à Tourcoing

CAF

20 rue des Carliers 59200 Tourcoing Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Centre social Bourgogne

24 avenue Roger Salengro 59200 Tourcoing Accueil lundi et mercredi matin de 8h30 à 11h30.

Points d'accueil CAF à Villeneuve d'Ascq

Centre social du centre ville

rue des Vétérans 59650 Villeneuve d'Ascq Accueil lundi et jeudi de 8h30 à 11h30.

Centre Social Corneille

47 rue Corneille 59650 Villeneuve d'Ascq Accueil le jeudi de 14h à 17h.

Maison des Genêts

2 rue des Genêts 59650 Villeneuve d'Ascq Accueil le mardi de 8h30 à 11h30 et le vendredi de 14h à 17h.

Mairie annexe de la Cousinerie

Chemin des Crieurs 59650 Villeneuve d'Ascq Accueil le vendredi de 8h30 à 11h30

CPAM

51 boulevard Valmy 59650 Villeneuve d'Ascq Accueil le lundi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, uniquement sur rendez-vous l'après-midi

Autres points d'accueil CAF dans la métropole lilloise

Armentières

8 rue des Nieulles 59280 Armentières Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h à 17h.

Comines

CPAM 68 rue d'Hurlupin 59560 Comines Accueil le mardi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Croix

CCAS 2 rue Léon Déjardin 59170 Croix

Accueil le mardi de 14h à 17h.

Halluin

CCAS 40 rue Marthe Nollet 59250 Halluin Accueil le lundi de 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 11h30.

Hem

Centre Social des 3 Villes 93 rue du Docteur Schweitzer 59510 Hem Mercredi de 14h à 17h.

La Madeleine

CCAS 1 rue Gantois 59110 La Madeleine Accueil le jeudi de 9h à 11h.

Linselles

Mairie 12 rue de Bousbecque 59126 Linselles Accueil les 1er et 3ème vendredi du mois de 14h à 17h

Lomme

CPAM 107 avenue de la République 59160 Lomme Accueil le lundi de 13h à 16h.

Loos

1 rue Georges Potié 59120 Loos Accueil le mardi et jeudi de 8h30 à 16h, le vendredi de 8h30 à 12h30.

Marcq-en-Baroeul

Espace Robert Schumann 111 avenue Foch 59700 Marcq-en-Baroeul Accueil le jeudi de 8h30 à 11h30.

Pérenchies

Centre social d'animation et de loisirs Dr Nuyts 3 ter rue Gambetta 59840 Pérenchies Permanence sociale les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mardi du mois de 14h à 16h.

Roncq

Mairie annexe 8 rue des Arts 59223 Roncq Accueil les 1er et 3ème jeudi du mois de 14h à 17h.

Saint André lez Lille

12 Place du Général de Gaulle 59350 Saint André lez Lille Accueil le lundi de 8h30 à 12h30, le mardi et le vendredi de 8h30 à 16h.

Wattignies

16 rue Schweitzer 59139 Wattignies Accueil le lundi de 8h30 à 12h30, le mardi et le jeudi de 8h30 à 16h.

Wattrelos

Mairie annexe Beaulieu 94 rue Léon Blum 59150 Wattrelos Accueil le mardi de 8h30 à 11h30.

La CAF du Nord dispose aussi de bornes interactives, dont certaines sont accessibles 24h/24 : voir la liste sur le site http://www.caf.fr/ma-caf/caf-du-nord/bornes-interactives.

Le Fonds de Solidarité Logement

→ voir site http://www.cg59.fr/frontoffice/userfiles/file/fsl/fsl.htm

> Le Guide utilisateurs du Fonds de Solidarité Logement

Le Département du Nord a souhaité concevoir un support clair et précis du dispositif FSL, à destination des travailleurs sociaux et des agents instructeurs de demandes.

Ce Guide utilisateurs peut être téléchargé sur le site : http://www.cg59.fr/frontoffice/userfiles/file/fsl/FSL_quide_utilisateurs.pdf

> Le secrétariat du Fonds de Solidarité Logement

Secrétariat du FSL Lille

106, rue Pierre Legrand CS 70511 59022 Lille Cedex 03 59 73 93 18

Permanence téléphonique : Mardi et Jeudi de 14h à 17h

Secrétariat du FSL Roubaix Tourcoing

28/30 Boulevard du Général Leclerc 59100 Roubaix 03 59 73 74 75

Permanence téléphonique : Mardi et Jeudi de 13h30 à 17h30

DES CONTACTS UTILES pour le droit au logement

Difficultés concernant le logement

➤ L'ADIL

→ voir site http://www.adilnord.fr/

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Nord, comme les 75 ADIL du réseau national, est agréée par l'Agence Nationale d'Information sur le Logement (ANIL) et conventionnée par le Ministère du Logement.

L'ADIL a pour vocation d'offrir au public un conseil personnalisé dans le domaine juridique, financier ou fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat. Cette information avant tout préventive, permet à l'usager de mieux connaître ses droits, ses obligations et les solutions adaptées à son cas.

Lorsqu'il s'agit d'une information simple, les conseillers peuvent être interrogés directement par téléphone en composant un numéro unique :

0825 34 12 63

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h00 à 12h00

Pour un conseil personnalisé et approfondi (projet d'accession à la propriété, investissements locatif, copropriété, contrat de construction, litiges locatifs), les conseillers juristes reçoivent, exclusivement sur rendez-vous, dans l'un des centres :

- Lille : 2 rue Alexandre Desrousseaux (face au beffroi de l'Hôtel de Ville)

Roubaix : 9-11 rue des Fabricants
Tourcoing : 5 rue de l'industrie

➤ Le GRAAL

→ voir site http://www.graal-logement.fr/spip.php?rubrique1

Le GRAAL, Groupe de Recherche, d'Aide et d'Accès au Logement a pour but de faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté et durable pour toutes les personnes en situation précaire. Il propose des actions collectives et des accompagnements individualisés.

Antenne de Lille.

50 rue Nicolas Leblanc à LILLE (métro République)

03 20 54 81 14

Permanence d'accueil le jeudi matin à 9H

Antenne de Roubaix-Tourcoing

74 Boulevard de la République à ROUBAIX (métro Alsace ou Mercure)

03 20 28 25 65

Permanence d'accueil le mardi matin à 9H

Permanence du GRAAL à Halluin

CCAS 24, rue Marthe Nollet 59250 HALLUIN (Bus 22 ou 38 arrêt Monument aux Morts)

Tel 03 20 28 25 65

1er vendredi du mois de 14h à 16h30

Les APU

A Lille, les Ateliers Populaires d'Urbanisme agissent pour informer, défendre et rassembler les habitants concernant leur droit au logement

APU du Vieux-Lille

14 rue des Tours 59000 LILLE 03 20 15 04 96

Site: http://apuvieuxlille.org/

APU de Wazemmes

3 rue de l'Abbé Aerts Lille 03 20 15 89 37

APU de Moulins

46 rue de la Plaine, 59000 Lille

Tél./Fax: 33 (0)3 20 97 72 94. Courriel: apu.moulins (@) free.fr ...

➤ Le DAL (Droit Au Logement)

DAL Nord 68 rue du Marché 59000 LILLE 03 20 30 89 30

Site: http://blog.dal-info.org/lille.html

> SAFFIA (Solidarité aux Femmes et aux Familles d'Ici et d'Ailleurs)

L'association SAFFIA propose un espace d'accueil, d'écoute, de défense du droit des femmes et des familles en difficulté, ainsi que des permanences juridiques sur le droit des étrangers et le droit social. La SAFFIA accompagne les personnes âgées immigrées dans toutes leurs démarches administratives, notamment en ce qui concerne le droit au logement.

Adresse:

11 rue de Châteaudun 59000 LILLE (métro Fives)

<u>Téléphone</u>: 03 20 34 06 10

Accueil: du lundi au samedi de 9hà 12h et de 13h30 à 21h

Permanences de proximité : le mardi de 9h à 12h à la Maison de Quartier de Lille Sud

le mercredi de 14h à 17h à la Mairie de Quartier de Wazemmes à Lille

> OSLO (Organisme Social de Logement)

L'association OSLO peut proposer aux personnes en difficulté un accompagnement dans la recherche d'un logement.

OSLO

284, rue Pierre-Legrand 59000 LILLE (Fives)

Tél: 03 20 04 06 66

Espace Recherche Logement : accueil de 10h à 12h le mardi et le jeudi

Aide au déménagement

Le Capharnaüm

Le Capharnaum est une entreprise d'insertion qui propose un ensemble de prestations de service, destinées aux particuliers, entreprises et associations :

- déménagement- transport : de la préparation à l'installation, mise en cartons, transport, montage et démontage du mobilier
- débarras tri et valorisation : débarras d'habitations ou locaux divers, gestion des déchets, bennes et acheminement en déchetterie ; valorisation et acheminement du mobilier ; débarras insalubres ; débarras de succession en partenariat avec notaires et dépôt-vente.
- travaux et rénovation de logement : peinture, pose de revêtement (fibre, parquet, revêtement de sol

38, rue Anatole de la Forge - 59000 Lille

Tél: 03 20 08 31 81

→ Site: http://www.capharnaum.fr/lecapharnaumprestations.htm

> AFR Entreprendre (CAVA)

Le CAVA (Centre d'Adaptation à la Vie Active) de l'AFR (Accueil Fraternel Roubaisien) a pour mission d'accompagner et de soutenir des hommes en difficulté sociale en leur procurant une activité professionnelle pertinente ainsi qu'un accompagnement adapté à leur situation personnelle. Il propose un service de déménagement.

AFR Entreprendre 36, rue du Duc 59100 Roubaix

Téléphone: 03 20 80 38 08

03 20 80 58 83 06 25 20 27 53

Fax: 03 20 73 92 23

Contact: cava.afr@gmail.com

Zones d'intervention : Roubaix-Tourcoing -Wattrelos -Croix

→ Voir site : http://www.mda-roubaix.org/?q=fr/node/1000908

ABEJ Solidarité - Atelier Multiservices

Les Ateliers de l'ABEJ Solidarité sont des actions d'insertion professionnelle et d'accès à la formation. Ils proposent à des jeunes et adultes en situation de précarité un poste de travail adapté à leurs projets pour leur permettre de se professionnaliser et de se qualifier.

ABEJ Solidarité

9 avenue Denis Cordonnier à Lille 59000

Tél.: 03 28 55 31 75 03 28 55 31 85

Fax: 03 28 55 31 79 contact@abej-solidarite.fr

Site: http://www.abej-solidarite.fr/abej/fr/11024-les-ateliers-dinsertion.html

MOLIDO Fondation de l'Armée du Salut

Ce chantier d'insertion aide des personnes économiquement défavorisées à déménager et leur permet d'acheter des meubles, vêtements et autres objets de la vie courante à bas prix.

Services proposés :

- déménagement
- montage démontage de meubles sur devis (rendez-vous dans les 8 jours pour le contrat)
- vente de mobilier et de vaisselle au magasin avec livraison gratuite à partir de 160 € d'achat.

Les Moulins de l'Espoir – Magasin MOLIDO

48, rue de Valenciennes

59000 Lille

Tél: 03 20 52 69 00 / 03 20 52 69 09

Fax: 03 20 97 89 44

Ouvert tous les jours sauf le lundi

→ Site: http://www.armeedusalut.fr/annexes/les-moulins-de-lespoir-magasin-molido/presentation.html

Pour se meubler

> Envie Nord

- → voir site http://www.envie.org
- → voir site http://www.groupevitaminet.com/nosentreprises/pole-croissance-verte/envie-nord/

ENVIE Nord pratique une collecte sélective d'appareils électroménagers en fin de vie. Après diagnostic et réparation dans l'un de ses ateliers, les matériels sont mis en vente dans ses magasins assortis d'une garantie d'un an. Les prix de ces appareils sont 30 à 40% inférieurs à ceux pratiqués par les distributeurs pour des appareils neufs afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à de l'électroménager de qualité.

Envie

19 rue Courmont

59000 Lille

Tél. 03 20 29 43 80

Du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h.

Envie

37 rue Jean Froissart

59200 Tourcoing

Tél. 03 20 24 00 78

> EMMAÜS

Emmaüs Tourcoing 172, rue Winock Choquelle 59200 Tourcoing 03 20 70 90 00

Emmaüs Wambrechies

Fort de la Redoute Route du Quesnoy 59118 Wambrechies

03 20 39 72 60

➤ Le Capharnaüm

L'Atelier Capharnaüm dispose d'un stock fréquemment renouvelé de mobilier brocante diversifié.

→ Site: http://www.capharnaum.fr/lecapharnaumprestations.htm

38, rue Anatole de la Forge - 59000 Lille

Tél: 03 20 08 31 81

Amitié Partage

L'association Amitié Partage collecte du mobilier, des appareils électroménagers et de la vaisselle qui lui permettent d'apporter une aide de première nécessité aux personnes et aux familles en grande difficulté.

→ Site: http://www.amitiepartage.fr

Amitié Partage

21 rue du Maréchal Foch 59100 Roubaix

Tél.: 03 20 73 25 24

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, mercredi et samedi de 9h à 12h.

➤ Troc de l'île

Dépôt-vente de meubles, électroménager, vaisselle... d'occasion.

Troc de l'île

4 bis rue des Sarrazins 59000 LILLE

Tél: 03 20 78 11 43

Horaires d'ouverture :

- le Lundi de 14h à 19h, le Mardi de 09h à 13h et de 14h à 19h, le Mercredi de 14h à 19h, le Jeudi de 09h à 13h et de 14h à 19h, le Vendredi de 14h à 19h
- le Samedi de 10h à 13h et de 14h à 19h, le Dimanche de 09h à 15h

Electro Dépot

ELECTRO DEPOT est une activité low cost du groupe HTM (Boulanger, Webdistrib ...). Les produits sont présentés sur palettes, en conditionnement et cartons d'origine. Ils sont neufs, de premier choix. Ils couvrent tous les besoins en Electroménager-Son/HiFi-Image-Multimédia. Les prix pratiqués sont de l'ordre de 20% inférieurs au marché grâce à une politique d'achat en très grandes quantités et des frais d'exploitation optimisés et une logistique très performante. Les dépôts sont situés en périphérie des grandes agglomérations sur des surfaces moyennes de 1500m²/2000m².

→ Site: http://www.electrodepot.fr

Electro Dépôt lille-Capinghem

Zone du MIN de Lomme - 72 rue des Fusillés 59160 - Capinghem

Téléphone: 03 20 30 30 00

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h30, le samedi de 9h30 à 19h30.

Electro Dépôt Lille-FâchesThumesnil

1 route de Vendeville 59155 - Fâches-Thumesnil

Téléphone: 03 28 55 41 90

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h30, le samedi de 9h30 à 19h30.